

DOSSIER N° 112

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 27 MAI 2021

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 ET DECISION MODIFICATIVE N°1 2021
- BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE PUBLIQUE**

Orientation politique : Favoriser la prospérité et l'équilibre des territoires

Axe stratégique : Renforcer la cohésion territoriale par la conduite de politiques contractuelles

Activité :

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- | | |
|----|---|
| VU | le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8, |
| VU | en particulier les articles L. 3312-6, R. 3312-9 et R. 3312-10 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les règles de reprise des résultats de l'exercice précédent, |
| VU | l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux mise en place par l'arrêté NOR IOCB0772379A du 17 décembre 2007, |
| VU | la délibération n°8 du Conseil général en date du 16 décembre 2014 adoptant le règlement financier et budgétaire du Département, |
| VU | la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 11 janvier 2021, adoptant le Budget primitif 2021 du Budget annexe de l'Ingénierie publique qui s'élève à 50 000,00 euros, |
| VU | la délibération n° du Conseil départemental en date du 27 mai 2021, adoptant le Compte Administratif 2020 du Budget annexe de l'Ingénierie publique, |

Motivations et Opportunité :

Considérant que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe de l'Ingénierie publique présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2020 et constate le résultat de la section d'exploitation,

Considérant que le résultat d'exploitation 2020 à reprendre en 2021 est égal à un montant de -13 700,49 € (déficit),

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux inscriptions budgétaires 2021,

DISPOSITIF

Le présent rapport relatif au Budget annexe de l'Ingénierie publique 2021 a pour objet l'affectation du résultat cumulé 2020 égal au montant de - **13 700,49 euros** et l'adoption de la Décision modificative n° 1 2021.

Dès lors, il est nécessaire également de réajuster les prévisions budgétaires comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Mouvement DM1 2021
Résultat reporté en dépenses d'exploitation Imputation D 002 002	13 700,49 €
Charges à caractère général - Remboursement de frais Imputation D 011 6287	- 13 700,49 €
Total	0 €

Les recettes et les dépenses sont votées en équilibre.

Par conséquent, je vous propose :

Dans le cadre de cette Décision modificative n° 1 2021 valant Budget supplémentaire, je vous propose :

- 1- D'affecter le résultat 2020 de fonctionnement d'un montant de - 13 700,49 €, d'une part ;
- 2- D'approuver les propositions budgétaires mentionnées au présent rapport et d'ajuster les crédits correspondants, d'autre part.

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,

Liste des annexes

Annexe 1 : BS 2021 du
Budget annexe de
l'Ingénierie publique